



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 6 Janvier 2023

Procès-verbal N°21/01/2023

Le 6 Janvier 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BRUYERE-ISNARD THIERRY, AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BERNARD JULIEN, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE, RIO JEAN-LUC.

Absents excusés : BLANCHART NOEMIE, BRUNDO JEAN, DELORME DAVID, MARGOTTON MAGALIE, SOLIGNAC MICHELLE.

Procurations : BRUNDO JEAN A BRUYERE-ISNARD THIERRY, DELORME DAVID A RIO JEAN-LUC, MARGOTTON MAGALIE A LAURANT THIERRY, SOLIGNAC MICHELLE A DUSAUTOIR JOANNE.

La séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du vendredi 25 novembre 2022
- 3- La restauration scolaire à compter du 01 mars 2023
- 4- Etat d'avancement du projet d'extension du cabinet médical
- 5- Un point sur les subventions du conseil départemental 2022
- 6- Les projets en cours
- 7- Demande subvention dans le cadre de la DETR
- 8- Informations diverses

Monsieur Le Maire après avoir souhaité une bonne année 2023 fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 10, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (4) Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en rajoutant les points suivants : Demande de subvention au département en point 8, demande subvention agence de l'eau en point 9, prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 en point 10 et les questions diverses en point 11.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14



2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

3- La restauration scolaire à compter du 01 mars 2023

Monsieur le Maire rappelle le contexte : La société API de restauration industrielle se retire de la Basse-Ardèche dès le 1er mars. Plusieurs communes se retrouvent sans prestataire de service pour leur restauration scolaire. Il informe qu'il a réuni les communes avoisinantes qui sont dans le même cas. Faut-il profiter de ce changement pour se libérer de la restauration industrielle et passer à autre chose avec des circuits-courts et une restauration de meilleure qualité ? Nous avons été contactés par une société qui fait des repas à un prix de 3,68 euros. Il rappelle que nous sommes, avec 2 autres communautés de communes, dans une démarche de projet alimentaire de territoire et qu'une des actions s'intitule « restauration collective ». Une chargée de mission, Mercedes Guevara, nous aide à mettre en œuvre cette thématique. Monsieur le Maire précise que la loi EGALIM est notre ligne de conduite.

Monsieur le Maire propose deux pistes :

-La piste du traiteur local

-La piste d'une cuisine collective portée et gérée par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Il est certain que le prix de revient du repas ne sera pas le prix actuel et que c'est un choix politique de décider de consacrer, dans le budget de fonctionnement, une somme pour absorber l'écart entre le repas facturé aux familles et le prix de revient. Une somme estimée à ce jour à environ 12 000 euros.

Jean-Luc Rio intervient en précisant que dans l'hypothèse de la structure portée par la communauté de communes, les investissements ont déjà été faits et que c'est un point important. D'autre part, la gestion politique, au sens noble du terme, devrait permettre de veiller à ce que les circuits-courts et les producteurs locaux soient privilégiés. Éric Ambrosino s'inquiète sur les délais de mise en œuvre car le 1er mars c'est demain... Si aucune de ces deux solutions n'est retenue... que fait-on ? Monsieur le Maire précise qu'il faudra avoir une solution de replis. Caty Chalvet précise effectivement que le contrat passé nous permettra de bien cadrer les aspects financiers.

4- Etat d'avancement du projet d'extension du cabinet médical

Monsieur le Maire rappelle la dynamique que nous avons engagée avec les professionnels de santé du territoire. L'extension du cabinet médical est à l'étude. Nous sommes accompagnés par un programmiste du SDEA. La surface utile, en partant des besoins exprimés, est environ de 265 m². Deux kinésithérapeutes présents sur Vallon Pont d'Arc prennent part désormais, au projet et vont s'installer sur la commune en attendant des locaux plus adaptés. Les rencontres ont été nombreuses avec les professionnels de santé. Mme Genest, vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la santé, Mme Soriano, Directrice de l'ARS de l'Ardèche ainsi que Mme Vidotte, directrice de la CPAM nous ont témoigné leur soutien dans notre projet.

Un projet cohérent qui s'inscrit dans une démarche globale qui est complémentaire avec les Vans, non en compétition. C'est un point essentiel car ce projet s'inscrit dans une démarche d'un projet de santé

territorial. Le fait que nous travaillions en concertation avec le docteur Faubry, président de la CPTS (communauté professionnelle territoriales de santé) est un point essentiel.

Julien Bernard précise que les surfaces sont « calées » sur les besoins actuels et l'évolution nécessaire de la structure et des pratiques.

Jean-Luc Rio rappelle qu'on a tenu compte des professionnels de santé dans la démarche mise en œuvre. « *Le projet initial nous l'avions imaginé près de l'église...Mais, nous avons compris que ce projet devait se faire autour de la pharmacie car ce lieu central était au cœur du projet de santé futur* ».

Monsieur le Maire précise que ce projet d'extension du cabinet médical est devenu prioritaire et qu'il est nécessaire de le conforter. Il indique le calendrier et les modalités de financement. Il proposera de délibérer dans le cadre de la DETR pour tenter un financement de la maîtrise d'œuvre pour nous amener à un APS et APD, nous permettant de demander des subventions.

5- Point sur les subventions du conseil départemental

Monsieur le Maire rappelle les subventions obtenues pour l'année 2022 par le Département :

Dans le cadre du pacte routier :

- La route du Mazel : une subvention de 7 648 euros pour un projet estimé à 20 000 euros.
- Le mur soutènement de la route de Petit Brahic : une subvention de 1 788 euros pour un projet de 5000 euros estimé.

Dans le cadre d'Atout Ruralité :

- Jeux inclusifs pour les enfants place de la gare : une subvention de 9 000 euros pour un projet de 30000 euros estimé (15 000 euros de Région). Julien Bernard précise que la nécessité de mettre en place un sol souple a fait augmenter le montant initial du projet.

6- Les projets en cours

Monsieur le Maire donne lecture d'un document synthétique que résume l'ensemble des projets actuels et avenir.

- **Salle des fêtes** : Fin des travaux début mars. On attend toujours les subventions de la Région.
- **Jeux d'enfants** : Fin des travaux au printemps. Julien Bernard rappelle les contraintes des sols souples
- **La signalétique** : deux projets (le carrefour face à la boucherie et le carrefour des 5 chemins). Jean-Luc précise qu'on a fait réaliser la signalétique du cabinet médical. Le panneau lumineux à côté du point Info doit être sans doute rénové et modernisé. La signalétique au sol devient nécessaire pour provoquer le ralentissement des véhicules mais aussi au niveau des parkings.
- **Extension du cabinet médical** (cf. point plus haut)
- **Aménagement cœur de village**. On poursuit l'aménagement du cœur de village, en continuant le tracé de la voie douce. Avec la Communauté de Communes, au cours d'une réunion, nous avons évoqué le tracé de la voie douce. L'architecte a travaillé sur la sécurisation de l'arrivée du Passage des Mineurs sur la rue Louis Roux. D'autre part, une réflexion sur la désimperméabilisation de l'espace face à la gare est en cours. Cette placette pourrait être dans le prolongement de la place actuelle. Cet espace serait rendu aux piétons.

Nous avons décidé de faire passer la voie douce derrière la lampisterie puis, sur le quai actuel. Nous ne retenons pas la solution « devant le quai » car trop consommatrice d'espace. La voie douce traversera face au Crédit Agricole. Un projet sera déposé dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental pour compléter les financements de la Communauté de Communes.

Nous n'avons pas retenu le passage devant la pharmacie car nous craignons que l'activité des commerces locaux, situés le long de l'avenue Jean Radier, en soit affectée.

Nous retenons la solution de passer à l'arrière du court de tennis N°2. Le tracé se prolongera ensuite par le petit pont derrière la pharmacie puis à l'arrière des « Portes de l'Ardèche ». Notre volonté de donner à la voie douce sa fonction primordiale de circulation accessible aux piétons et aux vélos en toute sécurité et en site dédié, sans oublier son rôle de développement économique, est ainsi réaffirmé.

- **Projet aire de service et de repos camping-car** : Les dossiers de demande de subventions ont été déposés au Département et à la Préfecture (DETR). Ce projet est maintenu et nous sommes en attente des réponses concernant nos demandes de subventions. Au niveau de la Région, la Communauté de Communes est lauréate du projet « Pleine nature » et c'est dans ce cadre que nous allons déposer ce dossier.
- **La voirie communale**. Le point a déjà été traité.
- **L'aménagement d'un local associatif ou vestiaire au niveau du stade et autres installations sportives** : Monsieur le Maire rappelle la démarche mise en œuvre avec une étude confiée à Olivia en ce qui concerne l'installation de courts de tennis ou d'un paddle et d'un local associatif partagé. Le local prévu se veut une approche globale de l'espace possible. Il est nécessaire de retravailler les espaces intérieurs en fonction des besoins.
- **Aménagement de la rue Gaston Roussel devant l'église et les écoles** : L'étude est en cours avec le SDEA. Nous attendons les résultats de cette étude.
- **Les Schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement** : Une étape nécessaire pour obtenir des subventions pour la rénovation du réseau d'eau du hameau du Frigolet.

7- Demande de subvention dans le cadre de la DETR

Monsieur Le Maire indique que dans le projet d'extension du cabinet médical existant en lien avec la CPTS, dans le cadre du projet de santé globale, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à demander des subventions pour cette étude à la DETR - DSIL (Préfecture).

Dans le projet de l'aménagement du cœur du village : sécurisation des piétons, promenade sur le quai, désimperméabilisation de la placette devant la gare, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à demander des subventions :

- A la DETR - DSIL (Préfecture)
- Au département dans le cadre Atout ruralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 pour), décide d'autoriser le Maire à demander toutes les subventions possibles.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

8- Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Pacte Routier » et « Atout Ruralité »

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre Pacte routier 2023 : Route des Moulins et dans le cadre « Atout Ruralité », il est nécessaire de délibérer pour demander ces subventions 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 pour), décide d'autoriser le Maire à demander toutes les subventions possibles.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

9- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Monsieur Le Maire indique que la collectivité souhaite réaliser les études nécessaires à la structuration, la gestion pérenne du patrimoine et à la planification des travaux des services d'eau et d'assainissement. L'Agence de l'eau et le Département accompagnent ces études visant l'amélioration ou le maintien des performances des ouvrages des collectivités rurales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'approbation du dossier mise à jour des schémas directeurs. Pour des montants estimés à :

Schéma Directeur Alimentation Eau Potable : 80 000 € HT

- Schéma AEP, offre de base : 45 000 € HT
- Schéma AEP, Option, repérage vannes de branchements abonnés AEP : 21 000 € HT
- Travaux complémentaires (vannes/compteurs) : 14 000 € HT

Schéma Directeur Assainissement : 56 500 € HT

- Schéma EU, offre de base : 42 500 € HT
- Schéma EU, Option, repérage boîte de branchement abonnés EU : 14 000 € HT

Il demande au conseil municipal

- d'approuver le projet de travaux de renouvellement des schémas directeurs,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et au titre de l'état de la DETR ainsi qu'au Département,
- de donner mandat au maire pour effectuer les démarches qui s'imposent et de signer toutes les pièces s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 pour), décide d'approuver le projet de travaux de renouvellement des schémas directeurs et de solliciter les aides de l'agence de l'eau, de la DETR et du département.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

10- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

À savoir :

Budget Commune :

- chapitre 21 : **141 689.78 euros**

Budget Eau Assainissement :

- chapitre 21 : **67 972.15 euros**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (14 pour), D'AUTORISER le Maire à mandater les dépenses nouvelles d'investissement.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

11- Informations diverses

▪ **Obligation légale de débroussaillage**

Monsieur le Maire rappelle que pour lutter contre le risque d'incendie, il est impératif que les habitants respectent les obligations légales de débroussaillage (OLD). Des contrôles seront effectués par les services du SDIS. Ce débroussaillage autour de leur propriété leur incombe selon des règles bien définies dont ils doivent prendre connaissance (voir sur le lien suivant : <https://www.ardeche.gouv.fr/la-reglementation-en-matiere-d-emploi-du-feu-de-a1841.html>)

▪ **Conseil municipal des jeunes**

L'information a été faite à tous les jeunes de la commune. Ils seront 6 pour faire partie du conseil municipal des jeunes. Ils seront élus pour 2 ans.

▪ **Le SCOT**

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ardèche Méridionale a été approuvé à l'unanimité en comité syndical le 21 décembre dernier.

Notre Commune fait partie intégrante du territoire du SCoT, aussi, conformément à l'article R.143-15 du code de l'urbanisme, les habitants doivent, par voie d'affichage, être informés de la décision d'approbation du schéma. Une annonce légale sera publiée très prochainement dans le Dauphiné Libéré, elle citera l'ensemble des communes et EPCI soumis à l'obligation d'affichage.

▪ **La cérémonie des vœux**

La cérémonie aura lieu le vendredi 28 janvier à 15h sur le parvis de la mairie

▪ **Intervention de Julien Bernard conseiller municipal.**

Voici les points essentiels de son intervention :

Ses motivations d'élus pour être conseiller municipal, son amour pour son village et ses engagements. Il reprend une phrase d'un ancien élu : « Tu ne seras jamais critiqué par quelqu'un qui fait plus que toi mais par quelqu'un qui fait moins que toi, ou rien... ». Son ras le bol des attaques sur les réseaux sociaux depuis le début du mandat et cette « puanteur ambiante » qui s'en dégage.

Une explication sur la mise en place des jeux avec les contraintes que nous connaissons : Devis, livraison, intempéries, augmentation des prix, organisation des services techniques, programmation, mise en place d'un sol souple. Attention de bien balayer devant sa porte avant de critiquer. On n'est pas obligé de se faire cracher dessus publiquement. Une non élection mal digérée ... ? une nouvelle campagne électorale qui se profile ? dans ce cas il faudra attendre un peu. Que le débat reste dans le respect et la bienveillance.

Il évoque ensuite le problème de cette pétition lancée pour sauver un court de tennis et la mise en place d'un paddle. Il pense que pour certains c'est une façon de régler ses comptes et qui n'en n'ont rien à faire de l'activité du tennis

Monsieur le Maire confirme et parfois les propos sont plus encore que cela, ils sont destructeurs. Des propos qui nous font énormément de mal. Mais on maintiendra le cap, malgré l'adversité et si la coupe est trop pleine, on saisira la justice. Éric Ambrosino assume son rôle d'élus mais il précise qu'on ne doit pas se faire attaquer sur sa vie personnelle ou professionnelle. Jean-Luc Rio précise plusieurs points et trouve inadmissible certains propos qu'on peut qualifier d'ignominie et qui ne sont pas acceptables. « On fait de gros efforts de transparence en termes de communication. On continue malgré tout car nous pensons œuvrer pour le bien commun. »

Monsieur le Maire clos le conseil municipal à 23h en précisant qu'il est particulièrement touché par les interventions des conseillers municipaux.

Le conseil municipal étant terminé, il demande s'il y a des questions dans le public présent ou des auditeurs. Il rappelle qu'il n'y a aucune obligation à faire cela et que nous le faisons par soucis de transparence.

- Une intervention concernant les documents qui sont étudiés durant le conseil municipal. Effectivement ces documents ne sont pas visibles par le public. Monsieur le Maire rappelle tout de même, que pour

une commune de 1 000 habitants, les efforts de communication sont très importants. On peut toujours mieux faire, mais on fait déjà beaucoup !

- Une intervention sur la programmation de l'entretien des routes. Monsieur le Maire fait le point en sachant que c'est un éternel problème. On prend le sujet au sérieux en programmant chaque année une liste de route à refaire.
- Une intervention sur le fait qu'il faut réfléchir à la mise en place d'un boulo-drome couvert
- Une intervention sur l'opportunité de consulter les commerces mais aussi les usagers. Moins de voitures devant la pharmacie c'est plus de gens qui accèdent en vélo et à pied...
- Une intervention de la personne à l'origine de la pétition. Pétition dans laquelle il était fait allusion au maintien d'un des deux courts de tennis et à la création d'un court de paddle sur la partie restante non utilisée par le tracé de « la via Ardèche ». Elle rappelle qu'effectivement l'activité « tennis » s'est éteinte progressivement sur la commune. L'idée lui est donc venue, car les jeunes (vus à Barjac) s'intéressent à une activité comme le PADDLE. Pourquoi pas installer cette activité à Saint Paul le Jeune.
- Elle précise qu'en qualité d'ancien maire elle était vexée car on ne parlait plus d'elle... (Elle avait préparé une liste de tout ce qu'elle avait fait durant ses 3 mandats)
- Elle soutient que ces courts de tennis au cœur du village étaient l'image de la commune et que c'était une très bonne idée, selon elle.
- Elle nous précise que l'association de tennis des Vans va prendre rendez-vous avec nous.
- Elle précise qu'il y a eu 170 signatures sur la pétition.
- Pourquoi ne pas vouloir faire un « beau tracé » et utiliser la route départementale à l'arrière avec l'idée de la déclasser ?...

Monsieur le Maire répond en précisant qu'il était toujours possible de rencontrer le Maire sans faire une pétition. Car au fond, cette pétition est tout simplement une proposition de garder un court de tennis et d'installer un paddle. L'idée de faire un paddle (ou pas) et de l'installer (ou pas) à cet endroit relève de notre décision.

La gestion de l'espace public est le cœur du sujet. Il y a 20 ou 30 ans, les courts de tennis étaient au bon endroit, maintenant ils ne le sont plus. Nous rencontrerons l'association de tennis des Vans. Nous ne souhaitons pas voir disparaître l'activité « tennis » à Saint Paul le Jeune, mais la déplacer en un autre lieu, conservant dans un premier temps, le court de tennis N°1.

Quant au nombre de personnes qui ont signé la pétition, il faut regarder ce chiffre avec recul. Si, en effet, beaucoup de personnes hors de la commune ont signé cette pétition, il convient tout de même de relativiser sa portée. On peut s'interroger en effet sur le fait que des habitants des communes avoisinantes se positionnent sur un sujet qui concerne la commune. Cette proposition, qui du coup n'est plus une pétition, nous l'étudierons, mais nous prendrons l'avis du club de tennis des Vans pour savoir l'activité qu'il faut envisager sur le site du stade de rugby.

L'ensemble des débats dans leur intégralité sont disponibles sur la page Facebook de la commune

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Thierry Bruyère-Isnard



Thierry Laurant

